

# BON SENS

## D'UN ÉLECTEUR PÉRIGOURDIN.

**A**RRIVÉ à Périgueux depuis vingt - quatre heures, pour apporter mon vote, à peine ai-je eu visité deux ou trois de mes amis de la ville, que je me suis vu assailli d'imprimés, de toutes les tailles, sur les élections : guide des Électeurs ; un mot sur les élections ; le cris de la conscience publique ; un Citoyen à un Électeur, etc. etc. etc.

Ne sachant auquel entendre, dans tout ce fatras, j'ai eu recours à un expédient qui me réussit ordinairement, lorsque les gens d'esprit m'embarrassent, là où l'esprit n'a que faire. Cet expédient, c'est de n'écouter que mon intérêt, sans faire tort à personne, bien entendu ; mais je pense qu'ici chacun conviendra, bon gré mal gré, que mon vote est un bien tout nettement à moi, dont qui que ce soit ne peut trouver mauvais que je dispose à ma façon.

Soit dit en passant, il m'a d'abord paru que, là-dessus, je dois consulter MM. les Préfets et autres personnes, qui, par leurs places, dépendent des Ministres ; que je dois les consulter, dis-je, encore moins que je ne le fais pour la culture de mes champs, le choix de mes habits ou l'éducation de mes enfans. J'ai résolu

PZ

2335

BIBLIOTHÈQUE  
DE LA VILLE  
DE PÉRIGUEUX

ensuite de ne pas prêter l'oreille à ceux qui , n'ayant pas de ces sortes de places , désirent en obtenir . Les gens de bon sens comprendront assez pourquoi ces exclusions .

Je me suis demandé ensuite pour quels Députés mon intérêt d'Électeur , et qui plus est de Citoyen de la Dordogne , devait me porter à voter , et pour le démêler , je me suis fait cette autre question : Qu'est-ce qu'un Député de la Dordogne ? J'ai trouvé que c'était un mandataire pour débattre et traiter vis-à-vis des Ministres cette partie des intérêts de la France , et plus particulièrement du Périgord , dont la charte attribue le soin à la chambre des Députés . C'est réellement , pour les Périgourdin , comme un fondé de pouvoirs chargé d'affaires bien importantes , et d'abord de concourir à déterminer quelle portion de la fortune de chacun sera mise à la disposition des Ministres , en contribution mobilière , foncière , des portes et fenêtres , des patentés et autres de cette nature , en droit sur les achats et sur les ventes , sur les dettes et sur les paiemens , sur les procès , les successions et les mariages , etc. etc. ; en contributions indirectes aussi , fort bien nommées ainsi , puisqu'elles pèsent dans toutes les directions , si bien qu'à la moindre action physique , comme boire , manger , me vêtir , j'ai occasion de me rappeler les Ministres .

D'après cela , mon bon sens me dit qu'un

Député , porté par son humeur ou par sa position à souscrire à toutes les volontés des Ministres , pourrait me mener fort loin , et il est clair que je voterai pour des hommes très-indépendans de L.L. E.E. ; car j'ai toujours l'habitude , quand je charge quelqu'un de mes affaires , d'éviter qu'il n'ait intérêt de les faire au profit des autres.

Il est vrai que je paie ordinairement pour faire mes affaires , et la pensée que les Députés dépenseront beaucoup pour aller remplir leur mission , sans qu'il leur soit rien alloué , m'inquiète bien un peu. Je me rappelle , à ce sujet , que parmi ces inutiles écrits que l'on vient de me faire lire , les uns parlent de l'honneur , comme d'un sentiment sur lequel on pourrait compter pour faire bien remplir une telle mission , et les autres assurent qu'à l'exemple des Anglais , nous devons trouver fort bon que les Ministres récompensent les Députés par des places. Mon bon sens ne s'accorde en aucune façon de ces raisonnemens-là : l'honneur est une chose parfaite , sans doute ; et moi qui suis Français jusqu'au bout des ongles , je sens mon cœur battre à ce mot : mais chacun l'entend trop à sa manière , et je veux quelque chose de plus positif chez ceux que je nommerai Députés. Quant à ce négoce Anglais , de places entre les Ministres et les Députés , moi , en ma qualité de Français , je n'y vois que de la corruption , et je ne verrai que de la sottise chez le Périgourdin

qui confierait les plus chers intérêts de son pays, pour les défendre contre les Ministres, à des gens qui devraient attendre, de ceux-ci, des places. Mais quelle sera donc la récompense de nos Députés, s'ils répondent à notre confiance ?

Ma foi, si ce sont réellement de braves gens, ils se trouveront assez récompensés, d'abord par notre confiance elle-même, et puis, à leur retour, par l'estime dont ils se verront entourés. Plus ils auront étudié et défendu avec indépendance les intérêts de toutes les classes de Périgourdins, des pauvres comme des riches, plus on leur fera honneur mine, et cela rejoindra sur leurs familles : ils légueront cet avantage à leurs enfans. Me voilà fixé encore sur ce point : mon bon sens me dit que celui-là ne peut être un bon Député pour mes intérêts, qui ne sait pas chercher et trouver sa récompense parmi nous.

Il est vrai qu'avec cette façon de voir il faut nommer des Députés assez fortunés pour que leur mission ne dérange pas leurs affaires privées. De bons Députés ne sont, en vérité, pas si faciles à trouver, et je crois que lorsque j'en aurai découvert qui réuniront à-peu-près les qualités que je leur souhaite, je ne regarderai pas à quelques défauts, car qui n'en a pas ?

Ainsi préparé, je me suis fait comme un espèce de cathéchisme, que je communique de bien bon cœur, à mes co-électeurs ; ils y

prendront ce qui leur paraîtra utile pour eux et pour leur pays.

*Demande.* Pourquoi nomme-t-on des Députés ?

*Réponse.* Pour débattre et traiter, avec les Ministres, la partie des intérêts communs que la Charte attribue à la chambre des Députés, et d'abord pour régler les dépenses publiques et fixer l'impôt.

*D.* Qu'elle est la première qualité d'un bon Député de la Dordogne ?

*R.* De ne faire dépendre sa manière de voter que de ce qu'il croit être l'intérêt des Périgourdins. ( Bien entendu que leur premier intérêt est celui de la France entière. )

*D.* Dites les autres qualités que l'on doit chercher dans un bon Député ?

*R.* Celles d'un bon père de famille, des moeurs simples et modestes, la connaissance des intérêts particuliers des Périgourdins, une réputation intacte, assez de fortune et économie pour pouvoir supporter avec indépendance les dépenses auxquelles sa mission l'oblige, une fermeté éprouvée.

*D.* Doit-on nommer Député un homme revêtu de fonctions qui le mettent dans la dépendance des Ministres ?

*R.* Un tel choix compromettrait les intérêts du département; ce serait mettre le Député entre son intérêt et celui de ses commettants,

et , qui pis est , entre des devoirs de nature différente et peut-être contraire.

*D.* Est-ce qu'un Député ne doit pas accepter de places lorsque les Ministres lui en offrent ?

*R.* La loi ne l'interdit pas ; mais il vaut mieux nommer Députés des hommes qui ne désirent aucunes places.

*D.* Pour ce que vous venez de dire relativement aux places , n'y a-t-il aucune exceptions ?

*R.* Oui , pour celles qui sont inamovibles de leur nature ; ceux qui en sont revêtus ne peuvent craindre d'en être dépouillés par les Ministres pour leur avoir résisté.

*D.* Quels sont les défauts qui doivent empêcher de nommer un Député ?

*R.* Les principaux sont l'ambition , qui se laisse si aisément séduire ; l'orgueil , qui rapporte tout à soi ; l'extrême souplesse auprès des grands ; la disposition à trouver bien tout ce qui vient du Ministère , pour cela seul que cela vient de lui ; la faiblesse ensu , qui se laisse si aisément effrayer.

*D.* A quels signes peut-on distinguer un bon d'un mauvais Député ?

*R.* Un bon Député revient de Paris comme il y a été , un mauvais Député y obtient des emplois et des pensions ; tout lui est bon , pour lui ou pour les siens , depuis la place de conseiller d'état jusqu'à celle de perceuteur. Un

bon Député dit à la tribune tout ce qu'il pense pour le bien de l'État, sans s'inquiéter des ennemis puissans que la vérité lui fait ; surtout il est vigilant pour défendre le pauvre peuple de son pays contre certains impôts qu'il sait devoir être un trop lourd fardeau : un mauvais Député flatte sans cesse le pouvoir actuel ; pour lui plaire, il sacrifie sans difficulté les intérêts locaux de sa province. Tous deux sont souvent dans les bureaux des Ministères : le bon, pour les intérêts de ses compatriotes, l'autre pour les siens propres. Le bon Député pense au Périgord, non seulement quand il siège, mais tout son temps est à ses concitoyens pendant son séjour à Paris, ceux même d'opinions différentes qui ont été d'un parti opposé au sien, ceux-là même peuvent s'adresser à lui ; ils sont Périgourdins, cela suffit : il ne craindra aucunes démarches pour leur être utile. Il est clair que le mauvais Député, tout occupé de lui-même, rebute au contraire ses compatriotes qui viennent réclamer une partie de son temps et de son crédit, ou bien les promesses qu'il fait à ces pauvres Périgourdins, ne sont que des gasconnades. Le bon Député, l'orsqu'il se retrouve dans son pays, n'y fait pas plus de bruit qu'un simple citoyen ; le mauvais fait montre, quelquefois insolemment, du crédit dont il jouit auprès du Ministère, des dignités du pouvoir qu'il a obtenus en sacrifiant ses opinions et les intérêts de ses compatriotes. S'agit-il d'élections, il ira même au besoin jusqu'à

menacer de la colère du Roi ceux qui ne le nommeront pas ; en un mot il tranchera du grand seigneur : ce signe-là surtout indique un mauvais Député , et il faut y faire une extrême attention , dans un moment où l'élévation de Messieurs les Pairs de France doit faire souhaiter plus que jamais aux gens de bon sens des Députés populaires.

*D.* Qu'elle récompense le Périgord peut-il offrir à ses Députés lorsqu'ils ont bien rempli leur mission ?

*R.* Nulle autre que l'estime générale et l'affection de chaque Périgourdin ; on ne peut même pas imaginer d'autres récompenses convenables pour de bons Députés , ceux qui en cherchent d'autres ne méritent pas cette épithète de bons ; mais aussi il est du devoir des Périgourdin de donner avec constance des marques d'estime et d'affection à ceux qui ayant déjà été Députés ne se sont attiré de reproches que de la part des Ministres et aucun de la part de leurs commettants.

BIBLIOTHEQUE  
DE LA VILLE  
DE PERIGUEUX

A Périgueux, chez la V.<sup>e</sup> FAURE, imprimeur de l'Assemblée.